

COURTE NOTICE DES
CHANOINESSES DE
SAINT AUGUSTIN DE
LA CONGREGATION DE
NOTRE-DAME DE JUPILLE



COURTE NOTICE DES
CHANOINESSES DE
SAINT AUGUSTIN DE
LA CONGREGATION DE
NOTRE-DAME DE JUPILLE



NOTICE

des Chanoinesses de St. Augustin de la Congrégation de Notre-Dame de Jupille

FONDATION

L'Ordre des Chanoinesses de St. Augustin de la Congrégation de Notre-Dame a pour fondateur Saint Pierre Fourier, le grand apôtre et bienfaiteur de la Lorraine (1565-1640), béatifié en 1730 et canonisé par Léon XIII en 1897.

Sa naissance le plaçait à l'un des carrefours des conflits armés de la guerre de trente ans. Sa charité fit de lui l'émule de son contemporain, St Vincent de Paul. Son expérience de la direction des vierges consacrées à Dieu l'apparente à St François de Sales. Madame de Chantal vint plus d'une fois consulter celui que toute la Lorraine nommait « le Bon Père ».

Entré à 20 ans dans l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, et auteur d'une réforme de cet ordre sous le nom de « Congrégation de Notre

Sauveur », St. P. Fourier greffe, sur l'antique tronc de la règle de St. Augustin, une Congrégation de femmes pour remédier à l'un des grands maux de l'époque: le manque d'éducation et d'instruction chrétienne des filles. Sa collaboratrice dans cette œuvre fut la Mère Alix le Clerc, dont le procès de béatification est en instance. C'était une jeune fille d'une vertu éminente et que des communications divines avaient déjà préparée à sa vocation. Alix réunit quelques compagnes et, toutes ensemble, sous la direction du Saint Prêtre, d'abord à Mattaincourt, puis à St. Mihiel, ensuite à Nancy, elles firent, par une longue série d'essais et de mises au point, l'apprentissage de leur vie canoniale et enseignante. Les austérités de la fondatrice et de ses compagnes étaient héroïques; leurs exercices spirituels nombreux puisque, outre les méditations, la messe, des lectures de piété, ils comportaient essentiellement le grand office canonial récité au chœur. Leur méthode d'enseignement était aussi intelligente que possible car, en plus de leur expérience personnelle, les nouvelles maîtresses profitaient des suggestions d'un pédagogue incomparable, St. P. Fourier lui-même. Celui-ci, avec une prudence toute surnaturelle, prenait, des expériences faites, ce qui lui paraissait proportionné à la moyenne des forces humaines et le

codifiait au jour le jour en ses Constitutions, ne se lassant pas, pendant plus de trente ans, d'y introduire toujours plus de précision, de sagesse pratique et de prévoyante souplesse. Sans cesse, instructions et lettres portaient, dans les divers Monastères, sa parole si lumineusement et si suavement formatrice. Aujourd'hui encore, les unes et les autres, recueillies par ses filles, continuent à leur infuser son esprit et elles rappellent assez, par leur onction et leur pittoresque naïf, les entretiens et les lettres de St. Fr. de Sales.

APPROBATIONS

Le Pape Paul V donna, au nouvel Institut, une première approbation par des bulles datées du 1^{er} février 1615 et du 6 octobre 1616. Le 28 août 1628, une bulle d'Urbain VIII l'approuva définitivement et reconnut, aux religieuses, le titre de Chanoinesses Régulières de St. Augustin. Le Pape Innocent X, par une bulle du 18 août 1645, approuva solennellement les constitutions définitives en y ajoutant de grandes louanges, celle-ci en particulier « qu'une religieuse qui observerait intégralement ces constitutions irait droit au ciel. » Enfin S. S. Pie XI,

glorieusement régnant, daigna accorder, le 25 novembre 1926, aux constitutions revisées et mises en accord avec le nouveau droit canon, une nouvelle approbation sous forme de bref.

DÉVELOPPEMENT

L'œuvre de Pierre Fourier avait pris, dès son vivant, un merveilleux essor. Il laissait, après lui, 49 Monastères animés de son esprit et répandus, non seulement dans toute la Lorraine, à Nancy, Pont-à-Mousson, Verdun, mais aussi, en France et au-delà par les maisons de Châlons, Laon, Paris, Reims, Luxembourg, Trèves, etc... La Communauté de Luxembourg poursuit encore, dans la même ville, son œuvre séculaire tandis que celle de Trèves, chassée par la persécution, s'est transférée à Jupille-lez-Liège, où elle a pris une magnifique extension et donné naissance à l'Union de Jupille.

La mort du Saint Fondateur n'arrêta pas l'élan. Jusqu'à la Révolution française, l'Ordre ne cessa de se développer et de prospérer de telle sorte qu'au moment de la Terreur il comptait, tant en France qu'en Allemagne, 90 Monastères et plus de 4.000 religieuses. La tourmente révolutionnaire, à peine

dissipée, l'Ordre ne tarda pas à renaître de ses cendres. A Paris, les religieuses de l'ancien Monastère de la rue Neuve-St Etienne (fondé en 1634), après avoir passé ensemble les mauvais jours de la révolution dans un village des environs, revinrent en 1797. Elles se reconstituèrent en communauté en 1801 et s'établirent en 1808 dans l'antique Monastère des Bénédictines appelé « l'Abbaye-aux-Bois » dont le nom servit dès lors à les désigner. Au début du siècle se fondèrent également, à Paris, le célèbre Monastère dit « des Oiseaux » et celui du « Roule » qui eurent une commune origine.

La France compta bientôt une vingtaine de Monastères qui unissaient, à l'éducation des jeunes filles de la société, l'instruction gratuite des enfants pauvres.

En Allemagne, les communautés d'Essen, Paderborn, Offenbourg continuaient leurs œuvres. Il en était de même du Monastère de Presbourg fondé vers 1734. Celui-ci essaima à Pecs en Hongrie et plus tard à Bölske.

La fermeture des communautés françaises (1901) amena l'établissement des maisons de la Congrégation dans d'autres pays: trois en Angleterre, deux en Hollande, trois en Belgique, une en Hongrie.

L'Ordre compte actuellement (1929) 46 Monastères et près de 1.500 religieuses.

Suivant une loi presque générale, le besoin de centralisation s'y est fait sentir; mais la Sainte Eglise, toujours maternellement prudente et soucieuse des intérêts particuliers de chaque Monastère, a autorisé la formation de divers groupements et laissé autonomes les Monastères qui le désiraient. C'est ainsi que s'est formée, en 1927, l'Union d'Allemagne, réunissant les Monastères allemands, et, en 1928, l'Union de France qui comprend une grande partie des Monastères d'origine française.

L'Union de Jupille, ou mieux la *Congrégation de Notre-Dame de Jupille*, est de beaucoup antérieure à ces groupements. Elle prit naissance en 1897 lors de la fondation du Monastère de Lede-près-Alost, par le Monastère de Jupille, lequel n'est autre que celui de Trèves fondé en 1640 et transporté à Jupille, comme il a été dit plus haut.

Régie d'abord par des Statuts provisoires d'Union, la Congrégation de Jupille reçut ses Statuts définitifs le 5 février 1910. La bénédiction de Dieu fut visible sur cette œuvre. Le nombre croissant des religieuses permit l'établissement d'un Monastère en Italie (Colle-Ameno près Ancône) et au Brésil (Saint

Paul). La guerre occasionna la fermeture du Monastère de Lede, mais l'essor de la Congrégation reprit, et, en 1924, le Monastère de Santos au Brésil fut fondé. En avril 1925 fut établie la maison d'étudiantes à Liège; septembre 1925 amena, dans l'Union, le Monastère d'Ubbergen-lez-Nimègue, Hollande, (ancien monastère de Gray, France), avec sa filiale de Dijon. L'année 1926 vit s'ouvrir le Monastère de Rome au Monte Mario et, en 1929, ce fut l'adjonction à l'Union du groupe restant de la maison de retraite de l'ancienne et vénérable Abbaye-aux-Bois, qui permit l'ouverture d'une maison d'étudiantes à Paris.

La Congrégation de Notre-Dame de Jupille compte actuellement 9 Monastères et plus de 300 religieuses de 14 nationalités différentes.

Les œuvres se répartissent comme suit:

Deux Foyers universitaires abritant 40 jeunes filles.

Sept pensionnats: 638 enfants.

Deux demi-pensionnats: 180 enfants.

Quatre externats: 990 enfants.

Deux ouvroirs: 57 jeunes filles.

Deux écoles ménagères: 33 enfants.

Dein en 1929 ''''

ORGANISATION

La Congrégation de Notre-Dame de Jupille est gouvernée par une Supérieure générale assistée d'un Conseil.

La Maison-Mère « Jupille » est le Monastère de l'Union qui est la demeure du généralat et du noviciat central.

Chaque Monastère est gouverné par une Supérieure locale nommée par la Supérieure générale. Elle est secondée par une assistante et un conseil élus par la communauté.

Les sujets peuvent faire quelques mois de postulat dans le Monastère où ils se présentent mais leur formation s'effectue au noviciat central et les prépare à réaliser le double but de leur vie: canoniale et enseignante. Les sujets sont répartis dans les divers Monastères de l'Union en tenant compte du développement de leur vie spirituelle, de leurs aptitudes et des besoins de l'œuvre.

L'Ordre comprend trois catégories de religieuses:

1^o Les religieuses du chœur, moniales cloîtrées, vouées à l'enseignement et à la récitation de l'Office canonial.

2^o Les sœurs converses, cloîtrées, destinées aux

travaux manuels et à l'exercice de divers métiers (cordonnerie, reliure, tricotage à la machine, peinture, broderie, menuiserie légère, confection de vêtements, imprimerie, etc.....).

3° Les sœurs tourières chargées principalement des relations avec les personnes du dehors, mais pouvant être aussi employées aux travaux manuels ou à l'enseignement, si elles justifient des aptitudes nécessaires.

Mais ces différences de catégories et d'occupations ne nuisent en rien à la charité la plus grande. La formation du noviciat est la même pour toutes. Tous les exercices de Communauté sont communs: mêmes conférences spirituelles, même table, même récréation, même cellule. La Règle bien observée mène à la vérification du texte si consolant du psaume: *Ecce quam bonum.....*

ORDRE DU JOUR

La journée comprend huit heures de prière et d'exercices religieux, huit heures de travail, et, en général, huit heures de repos. La messe conventuelle réunit communauté et enfants autour de la table sainte et forme véritablement le centre de la vie. La

récitation du Saint Office prend, en moyenne, deux heures, et est répartie au cours de la journée; de là résulte une alternance de prière et de travail très propice au recueillement et au développement d'une vie intérieure intense. Les Sœurs converses et novices remplacent le Saint Office par des prières plus courtes, mais le silence strict, qu'elles doivent observer pendant que les religieuses sont au chœur, établit une union très étroite entre leur travail et la prière canoniale.

Toutes les religieuses ont une heure de méditation partagée en deux, et une demi-heure de lecture spirituelle, sans compter la lecture faite aux deux repas principaux de midi et du soir. L'examen particulier se fait au milieu du jour et à la prière du soir où se récitent les Litanies des Saints. A certains jours, le salut du Saint Sacrement ou une conférence spirituelle remplace une demi-heure d'oraison. Les religieuses, en leur particulier, disent, de plus, le chapelet et font, si possible, une visite au Saint Sacrement.

ESPRIT DE LA CONGRÉGATION

La Congrégation de Notre-Dame de Jupille, malgré la distance qui sépare les Monastères, jouit de la vie monastique intensément familiale. Tout y

est commun: mérites spirituels, œuvres, ressources pécuniaires, etc. Pour arriver à ce but, elle s'inspire des principes énoncés par St. Pierre Fourier dans ses Constitutions au Chap. II de la 6^e Partie:

Les Religieuses de cette Congrégation jugeant que c'est chose beaucoup plus parfaite, plus agréable à Notre Seigneur, plus utile pour elles toutes, et pour la gloire de Dieu, de tenir leurs Monastères associés dans une sainte union, plutôt que de les laisser séparés les uns des autres, elles désirent rendre toutes leurs maisons le plus étroitement et le plus saintement liées par ensemble, qu'il leur sera possible, et les y maintenir à perpétuité.

Dans le charitable commerce d'une sainte union de tous leurs Monastères, elles pourront aisément trouver les personnes, les avis et toutes autres sortes d'aides qu'elles désireront.

Elles seront bien plus hardies, plus courageuses, et bien plus fortes, pour surmonter toutes les difficultés qui se présenteront.

Chaque Monastère travaillera au profit de tous les autres qui sont de l'union. Ce qui ne se pourrait jamais faire chacun par soi-même, s'il demeurait à part, s'expédiera facilement par tous, étant étroitement liés.

Ce que les unes auront de trop chez elles se communiquera très volontiers et très joyeusement à celles qui en auront besoin.

Elles s'échaufferont les unes les autres à la dévotion et les prières de toutes, jointes ensemble, seront plus tôt exaucées pour elles et pour autrui.

Elles tiennent que cette riche concorde sera toujours comme un grand ornement à leur Ordre et que Notre-Seigneur en sera mieux servi, le monde saintement édifié, et qu'au moyen d'icelle, leurs Monastères seront puissamment aidés, non seulement à se conserver en leur perfection, mais aussi à s'avancer toujours de plus en plus, se multiplier heureusement en nombre, et croître en la grâce de Dieu, et en toutes bonnes œuvres convenables à leur Profession.

Deux grands saints tout embrasés de l'amour de Dieu et du prochain ont légué à l'Ordre, comme héritage spirituel, le trésor de leur ardente charité. Notre Père St. Augustin commence sa Règle par ces mots: « Avant toutes choses, mes très chères Sœurs, aimez Dieu et puis votre prochain..... », et St. Pierre Fourier, à l'instar du grand Evêque d'Hippone, prend comme devise: « Etre utile à tous et ne nuire à personne ».

Fidèles aux désirs de leurs Fondateurs, les Chanoinesses Régulières de St. Augustin de la Congrégation de Notre-Dame ont gardé jalousement cet héritage et considèrent la charité comme leur plus cher trésor.

Dans les rapports mutuels, cette charité s'exprime par une simplicité de bon aloi et un grand esprit de famille; de là cette atmosphère douce et chaude, imprégnée de la vraie liberté des enfants de Dieu, et que St. Augustin semble entrevoir dans la finale de sa Règle quand il dit:

« Dieu vous fasse la grâce d'observer toutes ces choses avec joie et dilection, aimant la beauté spirituelle des vertus et rendant, par votre conversation, une bonne odeur en Jésus-Christ, non comme servantes sous le joug de la loi, mais comme personnes de libre condition sous le temps de la grâce. »

PRINTING Co

- Société Anonyme -

Mont St-Martin, 60

L I É G E

